

QUESTIONS DIVERSESAFRAIRE N° 25/1 - VIREMENT DE CREDIT AU BUDGET DE 1982**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT:**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une subvention de fonctionnement complémentaire ayant été attribuée au Collège Raoul Hoarau, je vous demande l'autorisation d'effectuer au Budget 1982 le virement de crédit ci-après :

Du Chapitre	940	art	657	-	Subv. à divers	-	9 258,18
Pour Chap.	943	art	657	-	Subv. au Collège R. Hoarau	+	9 258,18

Ceci, afin de permettre à la commune de couvrir sa participation.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE:

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

Le 27 Décembre 82